

parcourir en partant de Valleyfield pour vous rendre aux Îles-de-la-Madeleine en automobile.

Alors il faut que le député de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine aille de temps à autre aux Îles-de-la-Madeleine et les problèmes des Îles-de-la-Madeleine ne sont pas ceux de Bonaventure, ni ceux de Gaspé, ni ceux de Témiscouata, de Rivière-du-Loup ou de Kamouraska. Alors c'est pour cette raison qu'on avait demandé de faire une exception et qu'on donne une circonscription indépendante aux Îles-de-la-Madeleine, et peut-être que le député actuel serait allé se présenter uniquement aux Îles-de-la-Madeleine, et je l'aurais fait avec grand honneur et grand plaisir.

Une autre chose, monsieur le président. Lorsqu'on comparaît devant les commissaires et qu'on se plaint, alors les commissaires nous disent: C'est vous autres qui faites la loi, nous, nous l'appliquons. Cela en prend 86,000, cela en prend 56,000, on découpe cela pour que cela fasse le nombre qu'on nous demande, c'est-à-dire que la loi nous demande.

Mais, par exemple, la loi ne le leur dit pas, lorsqu'il s'agit de changer le nom d'une circonscription, les commissaires, par exemple, se fichent bien de la loi. La circonscription de Bonaventure, avant qu'on annexe les Îles-de-la-Madeleine, s'appelait Bonaventure, point. Après 1968, j'ai présenté un bill à la Chambre, d'ailleurs le même cas se présente pour vous, monsieur le président, j'avais présenté un bill qui a été adopté par la Chambre, par le Parlement, pour changer le nom de Bonaventure en Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

Or, les commissaires qui devaient pourtant s'en tenir à la loi ont décidé dans leur sagesse que la circonscription, lorsque cette proclamation sera en vigueur, devrait s'appeler encore Bonaventure. Alors, monsieur le président, je proteste contre cette façon de contrevenir à la loi. Si c'est aller contre la loi que de faire une circonscription indépendante pour les Îles-de-la-Madeleine parce que la population n'est pas assez nombreuse, c'est aller aussi d'une façon illégale que de changer le nom de la circonscription qui s'appelle Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, et je vous donne avis, par la présente, monsieur le président, puisqu'on ne peut pas faire autrement, que je présenterai un nouveau bill qui coûtera de l'argent au peuple canadien encore un fois, qui coûtera de l'argent aussi au commissaire parce qu'il doit payer des taxes, qui coûtera de l'argent à mes électeurs de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. Je présenterai un nouveau bill pour faire perdre le temps de la Chambre, qui coûtera encore de l'argent aux électeurs canadiens, et cela à cause d'une erreur des commissaires à la représentation.

Alors, monsieur le président, je pourrais en dire encore bien long à ce sujet-là, mais ce qui s'impose ici ce n'est peut-être pas de critiquer les juges, mais peut-être de critiquer le Parlement et lui demander d'amender cette loi sur la délimitation des circonscriptions électorales afin qu'il rende justice à toute la population, à nos concitoyens canadiens ruraux, à nos concitoyens urbains et aussi rende justice aux députés qui représentent ces immenses circonscriptions et qui ne sont pas payés plus cher que les autres députés qui représentent de petites circonscriptions.

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de pouvoir intervenir à la Chambre sur ce sujet de la délimitation des circonscriptions électorales, en particulier celle d'Hochelaga.

Pour mieux faire comprendre aux commissaires la position que je prends et également pour entériner ce que l'honorable député de Champlain (M. Matte) a dit tantôt à

Circonscriptions électorales—Loi

l'effet que les commissaires avaient dévié en quelque sorte de l'idée maîtresse de la délimitation des circonscriptions, en s'en tenant plutôt au nombre qu'aux municipalités ou quartiers, il est important que je puisse dire à la Chambre et faire le message aux commissaires que le quartier Hochelaga-Maisonneuve est composé de deux anciennes municipalités fusionnées à la ville de Montréal, l'une en 1883 (Hochelaga) et l'autre en 1918 (Maisonneuve). Même si le quartier est très bien dessiné géographiquement par des frontières naturelles, il n'en demeure pas moins que cette distinction entre les deux localités reste toujours dans l'esprit des résidents du quartier. La vie de ce quartier et le sentiment d'appartenance y sont très forts chez les habitants de chez nous.

Donc, monsieur le président, étant donné que je suis élu depuis le 14 octobre dernier, dans une circonscription assez bien divisée, il m'aurait plu, bien sûr, pour augmenter le nombre de mes électeurs—de toute façon, remarquez en passant que la Commission n'avait pas à l'augmenter parce que je dessers quand même un grand nombre de gens autour d'Hochelaga également. Mais quand même, on aurait pu prendre une partie dans Maisonneuve, une partie dans Sainte-Marie et le tour aurait été joué, ce qui veut dire que la circonscription d'Hochelaga serait véritablement encore la circonscription d'Hochelaga.

Mais de la façon dont on le fait, Hochelaga en fait remplace la circonscription de Sainte-Marie, en apportant une cinquantaine de «polls» de la circonscription d'Hochelaga. Ce qui veut dire que la différence des 125 autres bureaux de scrutin passent à la circonscription de Maisonneuve. Je ne connais pas encore l'impression des gens de la circonscription d'Hochelaga, parce que je n'ai pas osé les aviser de ce fait jusqu'à présent.

Monsieur le président, les conséquences de ces changements ne font que jeter de la confusion dans l'esprit des gens. A un certain moment, les gens ne savent plus à quelle circonscription ils appartiennent et, bien souvent, ils ne savent même plus à quel député ils ont affaire. Cependant, remarquez bien que dans la circonscription d'Hochelaga les gens savent qui est leur député!

Une autre chose également, monsieur le président, si la population d'Hochelaga a diminué d'une façon sensible, ce n'est certes pas la faute des gens d'Hochelaga, mais surtout la faute des nombreuses démolitions qui ont eu lieu dans la partie sud de la circonscription électorale d'Hochelaga. Lorsque je dis qu'on aurait pu empiéter à l'est et à l'ouest, cela aurait réglé le problème et c'est d'ailleurs ce que je propose.

Monsieur l'Orateur, les délimitations de circonscriptions, à mon avis, ne devraient plus se faire d'une façon radicale comme celle-là. Cela devrait se faire d'une façon beaucoup plus logique, et j'imagine, en terminant—car j'aimerais laisser une chance aux autres députés qui veulent adresser la parole—j'aimerais suggérer à la Commission des délimitations de la carte électorale de pouvoir à l'avenir, organiser par région des rencontres avec les députés qui sont quand même des gens en cause dans cette affaire, et pouvoir les consulter une fois pour toutes.

En tant que représentant de la population, il est important que ces commissions chargées de faire le changement puissent consulter les élus du peuple avant de procéder à ces changements.

C'est donc là un souhait que je formule pour la Chambre et les commissaires, en espérant qu'on pourra rendre juste et équitable la délimitation de la circonscription d'Hochelaga.